

Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009) de la Conférence des directeurs de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse (CDIP Nord-Ouest)

conclue entre les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zurich

Annexe I à la CSR 2009

Vue d'ensemble des contributions cantonales par élève, par année scolaire et par semestre, en vigueur pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2015

Catégorie de contribution	Degrés scolaires, types d'écoles, filières de formation	Contributions cantonales pour les années scolaires 2011/12 et 2012/13 par élève / par année / par semestre CHF ¹⁾	Contributions cantonales pour les années scolaires 2013/14 et 2014/15 par élève / par année / par semestre CHF ¹⁾
7.1	Degré préscolaire		
	Ecole enfantine	7 900 / 3 950	8 000 / 4 000
7.2	Ecole obligatoire		
7.2.1	Cycle primaire		
	Classes régulières	10 600 / 5 300	11 100 / 5 550
	Classes spéciales (+ supplément de 50 % par rapport au tarif de base) ²⁾	15 900 / 7 950	16 650 / 8 325
	Formations pour les élèves particulièrement doués (+ supplément de 10 % par rapport au tarif de base) ³⁾	11 660 / 5 830	12 200 / 6 100
7.2.2	Cycle secondaire I		
	Classes régulières (classes générales, secondaires et secondaires spéciales)	15 400 / 7 700	15 900 / 7 950
	Classes spéciales (+ supplément de 50 % par rapport au tarif de base) ²⁾	23 100 / 11 550	23 900 / 11 950
	Année scolaire en langue étrangère (enseignement dispensé en 9 ^e année)	15 400 / 7 700	15 900 / 7 950
	Formation de rattrapage (lien avec la profession)	15 400 / 7 700	15 900 / 7 950
	Formations pour les élèves particulièrement doués (+ supplément de 10 % par rapport au tarif de base) ³⁾	16 900 / 8 450	17 500 / 8 750
	Enseignement gymnasial à l'école obligatoire (9 ^e année d'école obligatoire)	15 400 / 7 700	15 900 / 7 950
7.3	Cycle secondaire II (écoles d'enseignement général)		
	Cours préparatoires généraux, année scolaire de préparation professionnelle, formations d'intégration (IBK et IIK)	15 400 / 7 700	15 900 / 7 950
	Ecoles de maturité	18 900 / 9 450	19 000 / 9 500
	Ecoles de maturité pour adultes, temps plein (Tpl)	18 900 / 9 450	19 000 / 9 500
	Ecoles de maturité pour adultes, temps partiel (Tpa), par leçon hebdomadaire sur une base annuelle ⁴⁾	700 / 350	700 / 350
	Ecoles de culture générale et de maturité spécialisée (EMSp) ; formation jusqu'au certificat de culture générale	17 500 / 8 750	17 600 / 8 800
	Ecoles de culture générale et de maturité spécialisée (EMSp) ; formation pour le certificat de maturité spécialisée, par leçon hebdomadaire sur une base annuelle ⁴⁾	600 / 300	600 / 300
	Cours préparatoires aux filières des hautes écoles, par leçon hebdomadaire sur une base annuelle ⁴⁾	700 / 350	700 / 350
	Formations pour les élèves particulièrement doués (+ supplément de 10 % par rapport au tarif de base) ³⁾		
	- Ecoles de maturité	20 800 / 10 400	20 900 / 10 450
	- Ecoles de culture générale et de maturité spécialisée (EMSp) ; formation jusqu'au certificat de culture générale	19 300 / 9 650	19 400 / 9 700
7.4	Filières d'études du degré tertiaire non reconnues par la Confédération		
	Formation générale, temps plein (Tpl)	11 330 / 5 665 ⁵⁾	11 330 / 5 665 ⁵⁾
	Formation générale, en cours d'emploi	380 / 190 ⁵⁾	380 / 190 ⁵⁾
	Formation générale, modulaire (mod.)	9 ⁵⁾	9 ⁵⁾

¹⁾ Montants arrondis à 100 francs

²⁾ Supplément de 50 % pour les écoles proposant en plus un enseignement spécialisé (p. ex. classes à effectifs réduits)

³⁾ Le supplément de 10 % correspond à 20 % (= 1/5) du supplément prévu pour les classes spéciales

⁴⁾ Par leçon hebdomadaire sur une base annuelle ou semestrielle

⁵⁾ Selon le tarif (montants arrondis à 5 francs) de l'accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) de la CDIP (valable pour l'année scolaire 2008/09)